

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE LA CREATION D'UN DEUXIEME CREMATORIUM METROPOLITAIN

AVENUE DE GAMEVILLE

31 400 TOULOUSE

Le président de Toulouse Métropole informe qu'une **enquête publique** relative à la création d'un deuxième crematorium métropolitain sera ouverte pour une durée de 34 jours :

du jeudi 22 août 2019 (9h) au mardi 24 septembre 2019 (18h) inclus

Afin de conduire cette enquête, le **président du Tribunal Administratif de Toulouse** a désigné **Monsieur François GAZELLE** en qualité de **Commissaire enquêteur**. **L'organisation d'une enquête publique préalable à la création d'un deuxième crematorium métropolitain est obligatoire.**

Le dossier d'enquête publique du projet est consultable :

- en version informatique sur le site Internet de Toulouse Métropole www.toulouse-metropole.fr,
- en version papier au siège de **Toulouse Métropole**, 6 Rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A - station Marengo) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et à la Mairie Annexe de l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Un accès gratuit au dossier est mis à disposition du public au siège de Toulouse Métropole (cf adresse ci-dessus) du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et à la Mairie Annexe de l'Ormeau aux jours et heures habituelles d'ouverture au public..

Le public pourra consigner ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- sur les **registres d'enquête papiers** établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition au siège de Toulouse Métropole et à la Mairie Annexe de l'Ormeau.
- par **voie postale** en adressant un courrier au Commissaire enquêteur au siège de l'enquête à Toulouse Métropole, Direction Générale de l'Aménagement, Direction de la Construction des Bâtiments Publics, 6, Rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5.
- par **courrier électronique** à l'attention du Commissaire-enquêteur à l'adresse : pompes.funebres@toulouse-metropole.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- | | |
|---|---|
| • Au siège de Toulouse Métropole, 6 Rue René Leduc à Toulouse (Métro ligne A - station Marengo) bureau102 B: | • A la Mairie Annexe de l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse : |
| - jeudi 22 août..... de 9h00 à 12h00 | - mercredi 4 septembre de 13h30 à 16h30 |
| - mardi 24 septembre de 14h00 à 17h00 | - mercredi 11 septembrede 9h00 à 12h00 |

Au terme de l'enquête, le Commissaire-enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et devra donner son avis sur le projet de création d'un deuxième crematorium métropolitain dans un délai qui ne peut excéder un mois..

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public et pourra être communiquée à toute personne qui en formulera la demande à Toulouse Métropole, Direction de la Construction des Bâtiments Publics 17 Place de la Daurade 31000 Toulouse, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La création d'un crematorium est subordonnée à l'autorisation du préfet, autorisation qui intervient après enquête publique et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

toulouse
métropole